

2 AMD
Société par actions simplifiée au capital de 9 000 euros
Siège social : ZA de Langelin, 29510 EDERN
489 415 240 RCS QUIMPER



COPIE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 JUILLET 2009**

Le 27 juillet 2009
A 14 heures 30,

Les associés de la société 2 AMD se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société RESEAU SANTE, 7 boulevard Charles de Gaulle au RELECC KERHUON (29480) sur convocation faite par le Président adressée le 10 juillet 2009 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gwénaél MENEZ, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Olivier CAILLEAU, associé représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Joseph DRONIOU est désigné comme secrétaire.

la société FIDAUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente, excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent l'intégralité des 809 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Gwénaél MENEZ de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

La société RESEAU SANTE
SAS à capital variable
Siège social : 7 boulevard Charles de Gaulle -29480 LE RELECQ KERHUON
immatriculée au RCS BREST sous le n° 380 252 643
représentée par Monsieur Bernard MOYON, son Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

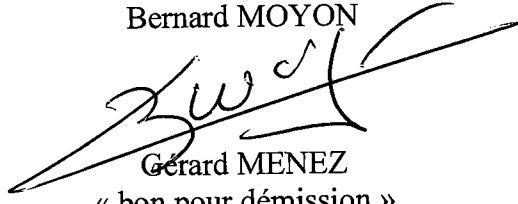
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Les scrutateurs
Olivier CAILLEAU

Le Président
SAS RESEAU SANTE
Bernard MOYON

Le secrétaire
Joseph DRONIOU

Jean ROSEC


Gérard MENEZ
« bon pour démission »